

Vente de bois de chauffage a des particuliers

Par montreal, le 22/01/2016 à 14:42

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Etant à la retraite et pour entretenir mes propriétés, je souhaite faire 40 stères de bois par an que je désire vendre à des particuliers

Dois je faire des démarches particulières pour être en règle avec la législation? **MERCI**[smile4]